



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 21 février 2024
RECTIFICATIF

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le **vingt-et-un février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET	X		
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS	X		
Mireille CLAUDE – PITET	X		
Lauriane COURCIAT		Excusée	Mireille CLAUDE – PITET
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		Excusée	Estelle ARROUET
Laurence FORTERRE	X		
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU	X		
Frédéric METZ		Excusé	Antoine ROTH
Antoine ROTH	X		
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	12
Votants :	15

Date de la convocation
15 février 2024

Secrétaire de séance
Anna FALIGUERHO

Ordre du jour :

Présentation du projet photovoltaïque sur la commune par Monsieur Jacques GRONDHAL, directeur général délégué de la SEM TerrEnr.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation de la précédente séance.

Présentation du projet de construction du groupe scolaire et périscolaire.

Décisions prise dans le cadre des délégations de Madame le Maire.

Point n° 1 : Déclassement d'une parcelle.

Point n° 2 : Vente de terrains.

Point n° 3 : Vente de la maison GUERARD.

Point n° 4 : Achat de terrain.

Point n° 5 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Point n° 6 : Création de poste.

Point n° 7 : Mise à jour du tableau des effectifs.

Point n° 8 : Demande de prise en charge exceptionnelle des transports scolaires.

Point n° 9 : Motion relative à la déliquescence des services de santé.

Point n° 10 : Subvention à l'ADMR.

Point n° 11 : Subvention à l'ADAVIE.

Point n° 12 : Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du PDASR

Point n° 12 : Informations diverses.

🇫🇷 Madame Le Maire accueille Monsieur Jacques GRONDHAL directeur général délégué de la SEM TerrEnR, Société d'Economie Mixte Energies Nouvelles des Vosges Centrales.

Monsieur Jacques GRONDHAL a présenté un point de situation sur le partenariat du projet photovoltaïque de la commune. Il a également incité les citoyens à participer au capital et aux instances de décision du projet. En association avec Lorraine Energies Renouvelables, plusieurs réunions seront programmées.

La séance débute à 19H30, après l'intervention de Monsieur Jacques GRONDHAL.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE – PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Mme Anna FALIGUERHO est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

🇫🇷 Présentation du projet de construction du groupe scolaire et périscolaire.

Madame le Maire remercie le comité de pilotage de s'être rendu disponible pour la présentation du futur projet de groupe scolaire et périscolaire.

Il est précisé que cette présentation n'est pas définitive, des modifications sont encore possibles.

Madame le Maire laisse la parole à messieurs Christophe LE NEURES et Bernard DOUTRES pour la présentation du projet, après les avoir remerciés pour le travail réalisé afin de mener à bien ce superbe programme structurant pour la commune.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS :

- Un devis de 740,-€ avec le bureau d'études Eolis pour une modification simplifiée du PLU. Cette dernière concerne la suppression d'un emplacement réservé ainsi que le changement des destinations interdites dans la zone 1AUa. Des précisions sont apportées par Monsieur Bernard DOUTRES.
- Un devis de 3268,-€ avec l'ONF pour la campagne d'exploitation 2023-2024 ainsi que pour la réalisation de travaux sylvicoles et de maintenance parcellaire pour un montant de 27.360,-€.
- Un devis de 9.724,95€ avec Enedis pour un déplacement de réseau HT Chemin des Saules. Cette parcelle en zone UB ne peut être vendue en tant que telle car un réseau de ligne à haute tension se positionne au milieu de la parcelle. À l'issue de ces travaux, cette parcelle de 1036 m² sera mise en vente.
- Un devis de 1.334,78€ suite au cambriolage de la mairie pour le remplacement d'une fenêtre du bureau de Madame Le Maire.
- Un devis de 5.646,-€ pour le remplacement de la chaudière de la salle Charlemagne qui présente des signes de vieillissement. (19 ans)
- Une commande pour le fleurissement de la commune auprès de l'Union Horticole (Frayard-Holst-Terel) a été passée pour un montant de 4.059,65€.

2024 - 01 : Déclassement parcelle 120.

La loi 3DS nous oblige à nommer les voies et numéroter les habitations. Il est proposé de prendre une délibération pour la création d'un chemin communal d'une longueur de 300 mètres dit « Impasse du Haut de la Bure » sur la parcelle AC 120. Cette parcelle fera l'objet d'un déclassement d'un terrain privé de la commune en terrain public de la commune.

Voté à l'unanimité.

2024 - 02 : Vente de terrains

- La propriété sise 219 rue de Brunove jouxte un terrain de 53m² appartenant à la commune.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir accepter la vente de ce terrain aux futurs propriétaires. Le tarif appliqué sera de 8,-€ le m². Les frais sont à la charge de l'acheteur.

Voté à l'unanimité.

- Une proposition d'achat de terrain, environ 180m², contigüe à la parcelle AO172 est parvenue en mairie. Cette parcelle se trouve impactée par un pylône électrique en bout de terrain, d'où des difficultés de construction.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir accepter la vente de ce terrain aux futurs propriétaires. Le tarif appliqué sera 8,-€ le m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur. Il convient de donner pouvoir à Madame Le Maire afin de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

2024 - 03 : Vente de la Maison GUERARD

Une délibération a été prise le 11 octobre 2023 afin de pouvoir mettre en vente le bâtiment communal sis 114 Rue de Brunove. Après étude, le prix a été fixé à 410.000,-€ net vendeur. Une proposition pour ce montant est parvenue en mairie.

Il convient d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

2024 - 04 : Achats de terrains.

La commune dispose d'un terrain constructible de 500m² situé Chemin du St Oger. Afin de pouvoir y accéder, il convient d'acquérir les parcelles cadastrées AP 001 d'une superficie de 294m², AP 002 d'une superficie de 26m² et AP003 d'une superficie de 16m². Les propriétaires de ces parcelles acceptent la proposition d'achat au prix de 2,-€ le m², ce qui représente la somme totale de 672,-€. Il n'y aura pas de frais de géomètre ni de frais notariaux.

Il convient d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

2024 - 05 : Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame Le maire donne la parole à Madame Nathalie ARNOLD, secrétaire générale des services.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Le montant des dépenses doit apparaître TTC. Cette autorisation consiste en l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Voté à l'unanimité.

2024 - 06 : Création de poste

Madame Le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO

En préambule, il est annoncé à l'assemblée délibérante que Monsieur Mickaël RAFFY a souhaité pouvoir bénéficier *d'un placement en disponibilité pour convenances personnelles*. Cette dernière prendra effet le 1er mars 2024.

Dans la continuité de la réorganisation des services communaux – pour rappel modification de l'organisation de la mairie, des services périscolaires – il convient de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise h/f ouvert aux grades d'agent de maîtrise, agent de maîtrise principal catégories C à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

Mettre tout en œuvre pour mener à bien les projets et les décisions de l'organe délibérant ainsi que des supérieurs hiérarchiques,

Exécuter les travaux d'amélioration sur la commune en respectant les impératifs,

Entretenir les espaces publics et bâtiments communaux,

Guider et vérifier la bonne exécution des travaux réalisés en régie ou par des entreprises,

Encadrer l'équipe des adjoints techniques territoriaux des espaces verts, de la voirie et de l'entretien des bâtiments,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum.

Afin d'accéder à ce poste, l'agent devra justifier d'une expérience significative sur un poste similaire dans le secteur privé ou public et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits sont inscrits au budget.

Il convient d'accepter la création de cet emploi permanent et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création de poste à compter du 1er mars.

Voté à l'unanimité.

2024 - 07 : Tableau des effectifs

Suite à la création de ce nouveau poste, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Certains postes sont à supprimer compte tenu des modifications du temps de travail de plusieurs agents. Ces suppressions seront possibles après avis du Comité Social Technique du Centre de Gestion des Vosges.

Voté à l'unanimité.

Monsieur Antoine ROTH précise à l'assemblée qu'une modification du RIFSEEP devra être effectuée. En effet le nouveau cadre d'emploi n'existe actuellement pas dans la délibération prise par le conseil municipal dans le cadre du nouveau régime indemnitaire.

2024 - 08 : Demande de prise en charge exceptionnelle de frais de transports scolaires

Madame Le Maire donne la parole à Madame Anna FALIGUERHO.

Suite à un changement d'organisation familial, une demande exceptionnelle de prise en charge de transport scolaire pour deux enfants est arrivée en mairie courant février.

Une délibération a été prise le 30 août 2023 afin de demander aux familles de bien vouloir déposer leur dossier en mairie au plus tard le 31.12.2023 afin d'avoir une cohérence budgétaire.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir accéder à cette demande exceptionnelle, aux conditions fixées lors de la précédente délibération relative à ce type de remboursement.

Voté à l'unanimité.

2024 - 09 : Motion relative à la déliquescence des services de santé

Madame Le Maire fait lecture d'un courrier de l'AMV concernant une motion relative à la déliquescence des services de santé et demande au conseil de bien vouloir lui permettre de signer cette motion.

Voté à l'unanimité.

2024 - 10 : Subvention à l'ADMR

Madame Le Maire rappelle qu'il est accordé chaque année, à l'association de l'ADMR, une subvention à hauteur de 100,-€. Il est proposé à l'assemblée de réitérer ce versement suite à sa sollicitation adressée à la commune pour une aide financière en 2024.

Voté à l'unanimité.

2024 - 11 : Subvention à l'ADAVIE

De même, Madame Le Maire rappelle qu'il est accordé chaque année, à l'association ADAVIE, une subvention à hauteur de 100,-€. Il est proposé à l'assemblée de réitérer ce versement suite à sa sollicitation adressée dernièrement à la commune pour une aide financière en 2024.

Voté à l'unanimité.

2024 - 12 : Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du PDASR en collaboration avec l'ADAVIE

Madame La Préfète, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Prévention sur l'année 2024, nous informe qu'il est possible de déposer un dossier de demande d'aide financière pour mener à bien des actions de prévention et de sécurité routière. Au vu du bilan provisoire de l'accidentalité en 2023 entre-autres dans les Vosges, il a été décidé que ces actions pouvaient être tournées vers les jeunes.

Il a été rappelé la mise en place durant deux années, avec l'aide de l'ADAVIE, de formations de prévention routière auprès des aînés de la commune.

La commune, accompagnée de l'association l'ADAVIE, souhaite réaliser une action de prévention routière à destination des jeunes, et également à tout ce qui a trait à la mobilité douce.

Dans le cadre du PDASR, il est demandé de bien vouloir accepter que Madame le Maire puisse signer les documents concernant cette demande de subvention.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

Madame le Maire partage les informations suivantes au conseil municipal :

- L'organisation d'une marche bleue sur la commune de Châtel sur Moselle le dimanche 10 mars au bénéfice du dépistage du cancer colorectal.
- Le classement de la commune de DOGNEVILLE dont la source provient du lien suivant : <https://www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com/>
- La mairie a été cambriolée dans la nuit du 15 au 16 janvier, des dégradations matériels ont nécessité l'intervention d'entreprises. Les cartes carburants et Metro ont été dérobées. Elles ont été désactivées. Il est précisé que la mairie n'a plus de régie d'avance. En effet, les paiements effectués par le biais du logiciel BELAMI se font en ligne. Il serait judicieux d'installer une vidéoprotection en mairie en concomitance avec le projet scolaire périscolaire. La commune est en relation avec le référent sûreté et cybersécurité de la gendarmerie.
- Afin de bénéficier de soutien pour les divers projets communaux, Madame Le Maire accompagnée de ses quatre adjoints, a reçu Monsieur Stéphane VIRY, Député, le samedi 3 février ainsi que Monsieur Benoit JOURDAIN et Madame Régine BEGEL, conseillers départementaux, le 16 février.
- Le 26 mars prochain, la commune accueillera Monsieur David PERCHERON, Secrétaire Général de la Préfecture qui sera peut-être accompagné des sénateurs GREMILLET et HINGRAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.
Madame le Maire remercie l'Assemblée.

VU par Nous, Mireille CLAUDE – PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 06 mars 2024 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 28 février 2024.

A Dogneville, le 06 mars 2024
Le Maire,
Mireille CLAUDE - PITET

